
Erratum

Décret 334-98, 18 mars 1998

**Loi instituant la Commission des lésions
professionnelles et modifiant certaines
dispositions législatives (1997, c. 27)
Loi sur l'application de la Loi sur la justice
administrative (1997, c. 43)
— Entrée en vigueur**

Gazette officielle du Québec, 1^{er} avril 1998, 130^e année, numéro 14, page 1812.

Le décret ci-haut mentionné constituant l'entrée en vigueur de certaines dispositions législatives aurait dû apparaître sous la rubrique « Entrée en vigueur de lois » et non sous la rubrique « Règlements et autres actes ».

29698

Avis de transfert

CONCERNANT le transfert au ministre des Ressources naturelles, de l'autorité de certains terrains situés dans la Paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon

Gazette officielle du Québec, 1^{er} avril 1998, 130^e année, numéro 14, Partie 2, page 1877.

Le texte de l'introduction de l'avis de transfert ci-haut mentionné doit être remplacé par ce qui suit:

« CONCERNANT le transfert au ministre des Ressources naturelles, de l'autorité de certains terrains situés dans la Paroisse de Saint-Anselme ».

Au huitième alinéa du même avis, le paragraphe 1^o doit être remplacé par le suivant:

« 1^o Transfère au ministre des Ressources naturelles l'autorité sur les immeubles connus comme étant les lots 552 et 558 du cadastre de la Paroisse de Saint-Anselme, circonscription foncière de Dorchester; ».

29727